

ABONNEMENT

Un an 18 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 6 DÉCEMBRE

L'Angleterre et la Guerre

Conversation avec le général B...

L'Angleterre voulait nous faire la guerre, a-t-on dit. Elle a reculé au dernier moment. Néanmoins, elle menace de temps à autre, tout en se montrant prudente.

Sur cette question de la faiblesse de l'Angleterre, réduite à une attitude pusillanime en diverses circonstances récentes, nous avons eu une longue conversation avec un de nos plus jeunes et plus actifs officiers généraux de l'arme de l'artillerie, dont le nom sera mis en vedette avant peu, qui a étudié tout particulièrement les ressources de l'Angleterre au point de vue militaire : son armement, l'état de sa flotte, ses travaux de défense, sa mobilisation par mer. Ses déclarations, appuyées sur des chiffres et des raisonnements d'une irréfutable logique, sont concluantes : « L'Angleterre n'est en état de soutenir une lutte quelconque contre aucune des grandes puissances européennes, ses rivales.

— L'Angleterre, nous dit-il, avec ses nombreuses colonies éparpillées un peu sur tous les continents et sur toutes les mers, forme un tout extrêmement divisé, complexe, fragile, vulnérable en plus d'un point. Longtemps la première puissance maritime du monde, le « record » peut aujourd'hui lui être victorieusement disputé si nous considérons que depuis vingt ans les choses ont totalement changé de face ; que, tout en fortifiant leurs armées au point de les rendre formidables, — alors que la Grande-Bretagne est restée stationnaire — les autres puissances ont également développé et perfectionné leur marine ; que si l'Angleterre possède sur le pied de guerre 45,000 matelots, chiffre maximum, avec une réserve aléatoire de 24,000, la France, par exemple, pour parler de la nation dont nous connaissons le mieux les ressources, peut mettre en ligne 25,000 marins appuyés par 115,000 hommes de réserve parfaitement exercés, soit au total une plus-value énorme de 70,000 combattants sur mer en notre faveur.

Mais, en admettant même que l'Angleterre possède la flotte la plus nombreuse, la mieux armée et la mieux commandée du monde, il lui est impossible d'en mobiliser la plus grande partie sur un point déterminé. Elle est, en effet, obligée de garder ses côtes et de protéger ses colonies. La France, au contraire, — et il en est de même des autres puissances, — peut concentrer sa flotte à Brest et à Toulon, dégarnir ses côtes, parce qu'elle se moque d'un débarquement, — les temps ont changé et les armées territoriales aussi, depuis Edouard III et les bourgeois de Calais, — réunir en face des forces anglaises des forces numériquement supérieures et infliger ainsi échecs sur échecs aux Anglais en bataille navale rangée.

Lord Beaconsfield, doué d'un bel optimisme, déclarait un jour que, en cas de guerre, les ressources de l'Angleterre seraient inépuisables. Peut-être ! En tout cas, il lui faudrait le temps de les utiliser, et deux ou trois combats sur mer, qui auraient toutes les chances d'être autant de défaites pour la marine britannique, décideraient rapidement du sort de la guerre.

— Que pensez-vous des places anglaises et de leurs travaux de défense, mon général ?

— Rien de bon. C'est encore là un point faible qui a dû influer sur le vote négatif de l'amirauté anglaise dans ce fameux conseil où fut décidée, au scrutin secret, la question de savoir, à Londres, si l'on devait, oui ou non, nous déclarer la guerre. Les travaux de défense de la plupart des ports sont vieux, en mauvais état ; les réfections en ont été mal faites, et je ne vois guère que l'entrée de la Tamise qui soit réellement dans un état sérieux de défense.

Une attaque vigoureuse et bien soutenue sur un de ces points faibles, et quelques bonnes compagnies de débarquement en réserve, on aurait vite fait de couper les communications de l'intérieur et d'affamer le pays. Car, ce qu'on ignore généralement, c'est que la grande île pourrait être tout aussi bien prise par la famine, et même beaucoup mieux, que par la force. Question de temps.

Les nations du continent, au cas où leurs communications par mer viendraient à être coupées, ont la ressource des chemins de fer ; l'Angleterre ne l'a pas. Et la statistique nous prouve que les deux tiers des blés qu'elle consomme, de même que les quatre cinquièmes des matières premières qu'utilise son industrie, viennent du dehors. La conclusion est facile à tirer. Supprimez l'importation en Angleterre, c'est la disette et la misère, cinq à six millions d'ouvriers sans ouvrage et sans pain.

Du reste, les Anglais l'avouent eux-mêmes. Une revue anglaise disait récemment que l'arrêt du commerce d'importation provoquerait, en cas de conflit avec une puissance quelconque, une famine qui obligerait l'Angleterre à se rendre sans conditions et à l'entière discrétion du vainqueur.

L'Angleterre possède donc de bonnes raisons pour éviter tout conflit avec la France ou toute autre grande nation européenne. Elle redoute la guerre. C'est pourquoi ses fanfaronnades et ses prétentions paraissent ridicules à tous ceux qui connaissent sa situation exacte, et pourquoi aussi la glaive qu'elle brandit n'effraie personne et les pétards qu'elle allume sont destinés à faire éternellement long feu.

PAS ENCORE !

La meilleure partie du discours que M. Poincaré a fait applaudir, c'est celle qui traite des réformes que contient le projet de budget. Sur l'application du principe de la progression aux taxes qui frappent les successions, notamment, il avait à répondre à ceux qui disent, avec MM. D. Cochin et Léon Say : mais la progression, c'est la porte ouverte au socialisme ! Il leur a répondu simplement : qu'est-ce que ça me fait, si la progression répond à une nécessité de justice ?

Est-ce à dire que M. Poincaré, le gouvernement, la commission, la Chambre, aient trouvé tout à coup leur chemin de Damas et soient passés en bloc aux doctrines de M. J. Guesde ? Pas du tout ; et le ministre n'a pas manqué de faire, sur ce point, en deux mots très nets, la rassurante profession de foi que la majorité attendait de lui ; mais on n'est pas nécessai-

rement guesdiste parce qu'on veut introduire « plus d'équité dans la répartition de l'impôt ».

Au fond, gue-disme, marxisme, socialisme, ce sont là des appellations dont il est toujours facile de jouer. Des questions comme celle de la réforme de l'impôt ne se tranchent pas par de simples qualificatifs. Le point, c'était uniquement de savoir si l'établissement de l'impôt progressif sur les successions se justifiait par de bonnes raisons. M. L. Say disait non. Le ministre a dit oui. Il en a donné ce motif, qu'il y a dans notre système fiscal toute une catégorie d'impôts, impôts de consommation, d'octroi, etc., qui pèsent bien plus lourdement sur les pauvres que sur les riches, et qu'à cette injustice il fallait un correctif.

On disait, il y a quelques semaines, que le ministère tomberait infailliblement sur le budget. Ce n'est point encore pour aujourd'hui.

INFORMATIONS

Dans les Commissions

Commission de l'armée

La Commission de l'armée était saisie de diverses pétitions et propositions demandant la réduction de service militaire à un an en faveur des élèves de l'école supérieure de physique et de chimie de Paris et quelques autres écoles spéciales qui ne figurent pas sur la liste des établissements dont les élèves bénéficient de la réduction du service.

Ces pétitions et propositions n'ont pas été prises en considération par la Commission.

La réforme de l'impôt

M. Cavaignac vient de retirer sa démission de président de la Commission de la réforme de l'impôt.

Pour apaiser M. Cavaignac, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

« La Commission, en votant la résolution de M. Turrel, n'a entendu qu'indiquer à la sous-Commission une méthode de travail qui n'exclut pas notamment celle d'un impôt personnel. »

Comme on voit, cet ordre du jour, tout en indiquant à la sous-Commission les tendances de la Commission, faisait un pont à M. Cavaignac pour revenir sur sa décision, et il en a profité.

Le groupe socialiste

Le groupe socialiste s'est réuni hier pour s'occuper de la candidature de M. Gérard Richard, condamné dernièrement, comme on sait, à un an de prison pour outrages envers le Président de la République, au siège de député laissé vacant à Paris par la démission de M. Hovelacque.

Les députés socialistes se proposent, nous assure-t-on, de faire une souscription pour parer aux frais de cette candidature.

Les chambres de commerce

M. le ministre du commerce a été entendu par la Commission chargée d'étudier la proposition de M. Guillemet sur l'élection des chambres de commerce.

Le ministre a déclaré qu'il était d'avis de rendre le droit de vote pour les chambres de commerce à tous ceux qui versent pour cet objet une imposition quelconque. Pour les chambres consultatives des arts et manufactures, il accepte la proposition de M. Guille-

met qui demande quelles soient nommées sur les listes des tribunaux de commerce.

Il a admis aussi le droit de vote pour les femmes qui se trouvent dans les conditions spécifiées et a demandé à ce que les préfets restent libres de déterminer la section de vote.

Un Congrès républicain

Les députés ayant donné leur adhésion à l'association pour les réformes républicaines se sont réunis hier et ont décidé qu'un Congrès aurait lieu à Paris, le mercredi 19 courant. Tous les adhérents de Paris et des départements sont convoqués.

L'impôt sur les successions

L'impôt sur les successions tel qu'il est proposé par M. Poincaré va évidemment peser presque exclusivement sur la terre.

Il est clair que la fortune mobilière va se dérober autant que possible à l'impôt, soit en se réfugiant à l'étranger, soit en recourant à de faciles fraudes.

La fortune immobilière qui ne peut se dérober, elle, supportera donc presque tout le poids du nouvel impôt.

Le groupe agricole s'est ému de cette situation et, après une assez longue délibération, il a voté une résolution portant qu'il regrettait qu'on ne commence pas la discussion du budget par la discussion des recettes, ce qui permettrait peut-être de modifier le projet.

Indemnités aux employés de chemins de fer

Par décret du ministère du commerce, les sous-agents des postes et des télégraphes détachés dans les villes ou localités où un événement exceptionnel (voyage du Président de la République ou des ministres, inauguration de monuments ou statues, visites d'escadres, grandes manœuvres, etc.) attire, pour un temps très court, une grande affluence de visiteurs, ont droit : Les mécaniciens de toutes classes, à une indemnité de 10 francs par jour ; les brigadiers-facteurs, chefs surveillants, à une indemnité de 8 fr. par jour ; les surveillants, facteurs et sous-agents de toutes classes, à une indemnité de 6 francs par jour.

Nomination au Conseil supérieur du Commerce

Sont nommés membres du Conseil supérieur du commerce :

MM. les présidents des Chambres de commerce d'Orléans, Mazamet, Chalon-sur-Saône, Angers, Bayonne et Narbonne.

La Maison de France

M. le duc d'Orléans a convoqué ses partisans pour le 12 décembre à Bruxelles.

On ne sait absolument rien des intentions du fils du comte de Paris ; le jeune prétendant a un caractère absolument entier qui ressemble beaucoup à celui de l'empereur Guillaume.

Ce que l'on sait, c'est que les comités royalistes sont ce qu'ils étaient avant la mort du comte de Paris, et que les modifications importantes apportées à l'organisation de la presse royaliste ne subiront pas d'autres changements. C'est toujours le très aimable M. Dufeulle qui demeure le secrétaire du duc d'Orléans.

Le grand-duc Michel

Le grand-duc Michel a failli être victime, avant-hier, à Cannes, d'un grave accident de voiture.

Un des chevaux du phaéton qu'il conduisait s'est emballé et le grand-duc ne put le maîtriser.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Hiver 1894-1895

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc. ;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ;

de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. ; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que

de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter. Avis. — Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Marché de Saumur du Samedi 1^{er} Décembre

Froment-commercé	13	Beuf 150 vache, kil.	1 84
Phacélie	12 50	Veu	2 00
id. halle (moyen)	10	Mouton	2 40
Méteil	10	Porc	1 80
Seigle	7 50	Poulets la couple	1 50
Orge	8	Dindonneaux	16 --
Avoine	14	Canards	5 50
Sarrasin	14	Oies	14 --
Haricots blancs	31	Beurre le kilog.	2 30
Haricots rouges	24	(Œufs la douzaine	1 35
Fèves	15	Foie, la charretée de	780 kilog.
Noix	15		50 --
Châtaignes	14	Luzerne	30 --
Sel les 100 kil.	15	Paille	30 --
Son	9	Huile de noix, 50 kil.	130 --
Pommes de terre, la barrique,	10	Chauvre 1 ^{re} qualité	50 --
Farine, la culasse de 157 kilog.	40	id. 2 ^e	40 --
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	30 --
id. 2 ^e id. 0,26 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 --
id. 3 ^e id. 0,20	—	Charbon de terre	4 --

Le Gérant, L. DELAUNAY.

ÉPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.
Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
Produits Alimentaires Félix POTIN.
Arrivage tous les Vendredis et Samedis **ESCARGOTS** de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Bruneau

Par ordre de M. le Juge-commissaire de la faillite du sieur Bruneau, ancien boulanger à Saumur.

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mardi 11 décembre 1894, à 9 heures 1/2 précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indiquatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, P. MORON.

UN HOMME marié muni de bonnes références demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

Au Tigre Royal

Rue du Portail-Louis, 49, SAUMUR

DOUBLET-PERREAU

Spécialité de fourrures pour Hommes, Dames et Enfants. — Réparations et transformations en tous genres.
Naturalisation d'animaux.

A VENDRE

Vieux Journaux
S'adresser au bureau du journal.

CARTES DE VISITE
DE
L'Imprimerie Paul Godet
SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

78	Julien de Courcelles
32	GOISLARD-HARDOUIN
65	Mademoiselle Claire Boisanger
37	FREDERIC DAVIGNON
70	Alexandre Severeyn
19	M ^r & M ^{me} EMILE BLANDINIÈRE
58	Marcel Dehoue
34	MADAME LEON DESTOURNELLES
33	Général L'Hôte

Choisir un numéro à gauche de la Carte et écrire très lisiblement les NOMS.

Moules pris dans le Spécimen de l'imprimerie qui en contient un grand choix
1 fr. 50, 2 fr. & 2 fr. 50 suivant qualité de Carton

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs ; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes : 0,50 — 0,75 — 0,90

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o, PARIS
56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4^o
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DE ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER
IMBERT Fils

Comestibles de choix

Pâtés de foie gras truffés, marque Deschan leliers... depuis 4 75	Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 2 ^o
Hafner de Strasbourg, — 2 25	Saucissons et Cervelas fumés.
Louis Henry, id. — 3 25	Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine.
Pâtés foie de canards, — 2 25	Poitrine fumée, Jambon d'York.
Saucissons de poulet et de foie gras	Salade de museau de bœuf.

FROMAGES : Camembert, Brie, Pont-Lévéque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal, Tons les vendredis, Nouilles fraîches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.

ÉPICERIE NOUVELLE
38, Rue d'Orléans, au coin de la rue Beurepaire, SAUMUR
E. CHAUVÉAU

Arrivages de **GIBIERS** tous les jours

PATÉS DE FOIES GRAS, marque Deschandelière, depuis 1 fr 65

Fromages : Choucroute de Strasbourg, 1/2 kil. 0 f. 20

Camembert, Bondons, Gruyère, Comté et Emmenthal, Livarot, Brie, Port-Salut, Pont-l'Évêque, Hollande, Roquefort, Chouzé, etc.

Assortiment pour choucroute : Jambons, Saucissons, Saucisses, Cervelas, Poitrine fumée, etc.

Petits Fromages Suisses (Gervais) actuellement tous les vendredis

Beurre fin (de la Laiterie de M. Barrault, Saint-Clément-des-Lèves) tous les mardis, jeudis et samedis.

Spécialité de Vins du Pays, depuis 0,35 le litre, la barrique 68 fr.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour **35 francs** un **COSTUME COMPLET** drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE
27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné
LE MAIRE,